

Page : 1/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML
- · Code du produit: SOD62146
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit

PC0 Autre

PC41 Produits d'exploration ou de production pétrolières et de gaz

· Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

**SODISE** 

85 ROUTE DE PONT GWIN

29510 BRIEC

**FRANCE** 

Service de contact :

Service qualité

Tel: +33(0)2 98 86 52 53 Email: qualite@sodise.com

- · Service chargé des renseignements: QHSE Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence +33(0)2 98 86 52 53 (8h00-12h00 / 13h30- 16h30)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page: 2/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

## Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

· Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: oxyde de diéthyle

pentane

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P211

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

### · Indications complémentaires:

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 60-29-7	oxyde de diéthyle	25-<50%
EINECS: 200-467-2	<b>◈</b> Flam. Liq. 1, H224	
Numéro index: 603-022-00-4	Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119535785-29	EUH019, EUH066	
CAS: 74-98-6	propane	12,5-<20%
EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	<b>♦</b> Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-003-00-5	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119486944-21		

(suite page 3)

(suite de la page 1)

Page : 3/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

## Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

		(suite de la page 2)
CAS: 109-66-0	pentane	12,5-<20%
EINECS: 203-692-4	<b>♦</b> Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 601-006-00-1	V~P · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Reg.nr.: 01-2119459286-30	Aquatic Chronic 2, H411	
	₫ STOT SE 3, H336	
	EUH066	
CAS: 106-97-8	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))	10-<12,5%
EINECS: 203-448-7	<b>♦</b> Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0	Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119474691-32		
CAS: 75-28-5	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))	10-<12,5%
EINECS: 200-857-2	<b>♦</b> Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 601-004-00-0		
Reg.nr.: 01-2119485395-27		
Ŭ	l : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer	au chapitre 16.

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

(suite de la page 3)

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants	mmán aratarat d			.:11 au mau ma	ata da tuanail.
Composanis	presemam a	es vaieurs-s	seuu a surve	einer bar bos	sie ae iravaii:

### 60-29-7 oxyde de diéthyle

VLEP Valeur momentanée: 616 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 308 mg/m³, 100 ppm

## 109-66-0 pentane

VLEP Valeur à long terme: 3000 mg/m³, 1000 ppm

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

### · DNEL

#### 109-66-0 pentane

Oral	DNEL	214 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique	DNEL	432 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
	DNEL	214 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
Inhalatoire	DNEL	3000 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
	DNEL	643 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)

### · PNEC

#### 109-66-0 pentane

PNEC 0,23 mg/l (Freshwater)

PNEC 0,23 mg/l (Seawater)

PNEC 0,88 mg/l (Sporadic release)

PNEC 3,6 mg/l (Sewage treatment plant)

PNEC 1,2 mg/kg (Freshwater sediment)

PNEC 0,55 mg/kg (Soil)

PNEC 1,2 mg/kg (Seawater sediment)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Page : 5/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

(suite de la page 4)

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P3

- · Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants Pas nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Pas nécessaire.
- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol
Transparent
Genre éther
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

• Inférieure: 1,4 Vol % (109-66-0 pentane)

Supérieure: 36 Vol % (60-29-7 oxyde de diéthyle)
 Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
 Température d'auto-inflammation 170 °C (60-29-7 oxyde de diéthyle)

· Température de décomposition: Non déterminé.

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur à 20 °C:

Pas ou peu miscible
Non déterminé.
3500 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

Densité relative

Densité de vapeur:

0,6 g/cm³

Non déterminé.

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

• **Propriétés explosives:** Peut former des peroxydes explosifs.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 99,6 % · VOC (CE) --

630,4 g/l

(suite page 6)

Page : 6/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

	(suite de la page 5)
· CE-COV %	99,58 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous
	pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
60-29-7 oxy	60-29-7 oxyde de diéthyle		
Oral	LD50	855-2352 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>20000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50 / 4 h	73000 mg/m3 (rat)	
109-66-0 ре	109-66-0 pentane		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire LC50 / 4h   25,3 mg/l (rat)		25,3 mg/l (rat)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

(suite page 7)

Page : 7/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

### Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

(suite de la page 6)

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

### · Toxicité aquatique:

#### 60-29-7 oxyde de diéthyle

EC50 (24h) 165 mg/l (daphnia magna)

EC50 5600 mg/l (Photobacterium phosphoreum)

EC50 / 15 min

LC50 / 48 h | 2840 mg/l (Leuciscus idus)

#### 109-66-0 pentane

EC50 / 48 h 9,7 mg/l (daphnia magna)

EC50 / 96 h | 4,26 mg/l (fish)

LC50 / 96 h | 4,26 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

FF

Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

(suite de la page 7)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 01 13\* solvants

15 01 04 emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz. · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

Category C, Clear of living quarters.

• Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of I

litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from"

class 1 except for division 1.4.

(suite page 9)

Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

	(suite de la page
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class. 2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
14.7 Transport maritime en vrac confort	mément aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transpo	rt:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

Page : 10/10

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 116 (remplace la version 115) Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN DÉMARRÉ MOTEUR 500 ML

(suite de la page 9)

# RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### · Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les données sont basées sur des données techniques internes et sur des données techniques fournies par les fournisseurs.

·	
Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
1 1 1	La classification du mélange s'appuie généralement
(exposition unique)	sur la méthode de calcul en utilisant les données des
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long	substances conformément au règlement (CE) n°
terme (chronique) pour le milieu aquatique	1272/2008.

#### · Numéro de la version précédente: 115

#### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie I

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* \* Données modifiées par rapport à la version précédente